

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/17

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents :

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. M. Christophe BAZILE, Président | 9. Mme Stéphanie MAZIOUX |
| 2. Mme Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée | 10. M. Joël PUTIGNIER |
| 3. Mme Géraldine DERGELET | 11. |
| 4. Mme Cécile MARRIETTE | 12. |
| 5. Mme Carol DE SIQUEIRA | 13. |
| 6. Mme Arlette MATHIEU | |
| 7. Mme Jutta JUHNKE | |
| 8. Mme Jocelyne CHAPERON | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition - A donné pouvoir à Mme Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD)

Excusé.s :

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente

M. Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote Convention de mise à disposition de personnel

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

La Ville de Montbrison, souhaitant lui apporter son soutien en lui garantissant une aide matérielle, met Monsieur Eric VALLET, Attaché territorial principal, à disposition du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Montbrison, en application des dispositions susmentionnées.

Vu l'accord de Monsieur Eric VALLET, Directeur des Finances de la Ville de MONTBRISON.

Monsieur Eric VALLET, Directeur des Finances de la Ville de MONTBRISON, est mis à disposition auprès du CCAS de la Ville de Montbrison en vue d'accomplir les missions suivantes :

- Etablir le budget primitif
- Etablir les comptes administratifs
- Etablir les décisions modificatives
- Effectuer le mandatement des dépenses et des titres de recettes,
- Effectuer toute déclaration et opérations de recouvrement du FCTVA
- Suivre les assurances du CCAS

Monsieur Eric VALLET est mis à disposition du CCAS de Montbrison à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Il effectue 5 % de son temps de travail pour le CCAS.

Les conditions d'emploi, la rémunération, le remboursement de la rémunération, les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité de l'agent sont précisés dans la convention ci-jointe.

Sur proposition de Monsieur Christophe BAZILE, Président, l'Assemblée DECIDE de voter la convention de mise à disposition de personnel par vote à main levée.

Nombre de votants : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix pour : 11 (1 pouvoir)

La délibération approuvant la convention de mise à disposition de personnel est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 22 SEPTEMBRE 2025.

LE PRESIDENT DU CCAS,
Christophe BAZILE

